

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-138

OBJET : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) et fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2017

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	13
Absents	4

Votants	86
Abstention	4
Suffrages exprimés	86
Pour	72
Contre	10

Présents :

Caroline ADOМО, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASSETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHЕ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON

Absents :

Christian CAMBON, Nassim LACHELACHE, Régis PIO, Jean-François

<p>VOGUET Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20171220-D17-138-DE Date de télétransmission : 20/12/2017 Date de réception préfecture : 20/12/2017</p>
--

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

OBJET : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) et fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2017

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-99 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5 modifié par l'article 93 de la loi de finances pour 2017,

VU la délibération n°16-109 en date du 8 février 2016 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) pour l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le rapport définitif présenté et adopté en Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) lors de la réunion du 7 décembre 2017,

VU l'avis favorable du Bureau de territoire du 11 décembre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 11 décembre 2017,

VU le rapport de présentation présenté au Conseil de Territoire par Monsieur le Président,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2017 afin de couvrir le coût des compétences transférées, les charges de centralité et d'équilibrer le budget principal de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171220-D17-138-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017

DELIBERE

Article 1.1)

Commune	FCCT 2017 SOCLE
Bry-s/Marne	
Champigny-s/Marne	
Charenton-le-Pont	11 243 142
Fontenay-s/s-Bois	
Joinville-le-Pont	
Perreux-s/Marne (le)	7 870 830
Maisons-Alfort	
Nogent-s/Marne	7 922 841
Saint-Mandé	
Saint-Maur-des-Fossés	
Saint-Maurice	3 810 015
Villiers-s/Marne	
Vincennes	
TOTAL	30 846 828

Article 1.2)

Commune	FCCT 2017 TRANSFERT
Bry-s/Marne	116 364
Champigny-s/Marne	549 937
Charenton-le-Pont	127 145
Fontenay-s/s-Bois	336 704
Joinville-le-Pont	55 287
Perreux-s/Marne (le)	- 892 102
Maisons-Alfort	221 235
Nogent-s/Marne	- 531 825
Saint-Mandé	82 358
Saint-Maur-des-Fossés	886 456
Saint-Maurice	36 604
Villiers-s/Marne	74 224
Vincennes	290 746
TOTAL	1 353 131

Article 1.3)

Commune	FCCT 2017 REVISION
Bry-s/Marne	17 705
Champigny-s/Marne	80 479
Charenton-le-Pont	32 927
Fontenay-s/s-Bois	56 438
Joinville-le-Pont	19 526
Perreux-s/Marne (le)	35 695
Maisons-Alfort	58 338
Nogent-s/Marne	33 152
Saint-Mandé	23 820
Saint-Maur-des-Fossés	79 880
Saint-Maurice	15 782
Villiers-s/Marne	29 847
Vincennes	52 708
TOTAL	536 297

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171220-D17-138-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017

Article 1.4)

Commune	FCCT 2017 RESULTATS
Bry-s/Marne	- 123 806
Champigny-s/Marne	- 114 700
Charenton-le-Pont	- 888 391
Fontenay-s/s-Bois	- 233 044
Joinville-le-Pont	- 40 103
Perreux-s/Marne (le)	876 472
Maisons-Alfort	- 86 985
Nogent-s/Marne	- 956 282
Saint-Mandé	- 62 665
Saint-Maur-des-Fossés	- 330 024
Saint-Maurice	220 348
Villiers-s/Marne	- 106 563
Vincennes	- 157 668
TOTAL	- 2 003 412

Article 1.5)

Commune	FCCT 2017 TOTAL
Bry-s/Marne	10 263
Champigny-s/Marne	515 715
Charenton-le-Pont	10 514 824
Fontenay-s/s-Bois	160 098
Joinville-le-Pont	34 709
Perreux-s/Marne (le)	7 890 894
Maisons-Alfort	192 588
Nogent-s/Marne	6 467 886
Saint-Mandé	43 513
Saint-Maur-des-Fossés	636 312
Saint-Maurice	4 082 749
Villiers-s/Marne*	0
Vincennes	185 786
TOTAL	30 735 336

(*): Le FCCT de la commune de Villiers-s/Marne ne peut être négatif (- 2 492 €), en conséquence, il est ramené à 0. Le différentiel sera pris en considération dans le calcul du FCCT 2018 de la commune.

Article 2

La recette sera imputée à l'article 74752 «Recettes liées au FCCT» du budget de l'exercice 2017.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171220-D17-138-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017